

Image not found or type unknown



Contrat et bon de commande

Par **Duclos**, le **25/01/2008** à **11:59**

je suis en litige avec un client . il a signé un bon de commande en Juillet 2007 et nous avons ensuite rédigé un contrat en aout 2007 . il conteste les prix de la commande de juillet 2007 en faisant référence au contrat signé en aout 2007 ..

ma question ; le bon de commande signé avant est t'il le seul valable ?

merci de votre réponse

meilleures salutations

Denis Duclos